



L'avocat militant André Michel et le professeur Josué Mérilien sont actuellement retenus au commissariat de Mirebalais. L'avocat et le syndicaliste étaient en route pour Hinche en vue de sensibiliser d'autres enseignants dans le cadre d'un mouvement de mobilisation prévu pour le 28 avril prochain pour réclamer de meilleures conditions de travail.

Les policiers ont avancé comme motif l'absence de la carte d'enregistrement de la voiture qui transportait les militants. Selon Josué Mérilien, la raison évoquée pour leur rétention n'est qu'un prétexte pour freiner le mouvement de mobilisation des enseignants et combattre les opposants politiques.

« Il s'agit d'une simple contravention, on ne peut pas nous retenir pour cela, puisque tous les documents du véhicule sont corrects », a déclaré M. Mérilien

André Michel, pour sa part, a assimilé cet acte à une tentative de persécution politique, il dit attendre calmement la suite de la scène.